

**COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE  
EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**RAPPORTEUR :**        **Monsieur LAURENT**

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du **18 décembre 2012** dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**J'ai signé les décisions et contrats suivants:**

|     |   |
|-----|---|
| 1.  | Un contrat passé entre l'association Otasie et la ville pour la location d'une yourte dans le cadre du festival Russenko  |
| 2.  | Un contrat passé entre l'association Oaristys et la ville pour la fixation des modalités du concert du groupe Yogi Rocks dans le cadre de l'inauguration de la médiathèque l'Echo     |
| 3.  | Un contrat passé entre la ville et l'association L'Emoi Sonneur pour une installation sonore dans le cadre de l'inauguration de la médiathèque l'Echo                                 |
| 4.  | Un contrat passé entre la ville et La Compagnie Le Vent d'Est pour la cession des droits d'exploitation du spectacle « Les klownkoffs » dans le cadre du festival Russenko            |
| 5.  | Un contrat passé entre l'association « Compagnie Le bel après minuit » et la ville pour la cession du droit de représentation du « En Aparté » à l'école Pauline Kergomard            |
| 6.  | Un contrat passé entre la société Malamo Capital LLP et la ville pour la représentation d'un spectacle par le groupe « The Retuses » dans le cadre du festival Russenko               |
| 7.  | Une convention passée entre la Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne et la ville pour la formation des parents élus au conseil d'école dans le cadre du projet éducatif local       |
| 8.  | Une convention passée entre la compagnie SamArt et la ville pour la représentation du spectacle « Les jeunes filles » à l'ECAM dans le cadre du festival Russenko                     |
| 9.  | Une convention passée entre la mairie et la société Les Z'allumés des Arts pour la représentation du concert « Cécile N'Debi » au centre social Germaine TILLION                      |
| 10. | Une convention passée entre la mairie et la société Les Z'allumés des Arts pour la représentation du spectacle « Des sons et des mots » au centre social Germaine TILLION             |
| 11. | Un contrat passé entre la société Les Bouches Décousues et la mairie pour la cession du droit d'exploitation d'un spectacle de contes et musiques au centre social Germaine TILLION   |
| 12. | Une désignation du cabinet DS avocats pour représenter la ville dans le cadre d'un recours contre l'arrêté de permis de construire délivré à la SNC Santorini ( Décision n° 2012-013) |
| 13. | Un contrat d'engagement passé entre la ville et Mme Ekaterina Bruggeman pour une conférence dans le cadre du festival Russenko  |
| 14. | Un contrat d'engagement passé entre la ville et Fédor Roudine pour un concert dans le cadre du festival Russenko  |

|     |  |
|-----|--|
| 15. | Un contrat passé entre la mairie et la société Kapla pour une animation à l'école maternelle Benoit Malon 2  |
| 16. | Une convention passée entre la Compagnie Théâtre de marionnettes et la ville pour la représentation d'un spectacle intitulé « La princesse qui sautille » dans le cadre du festival Russenko   |
| 17. | Un contrat d'engagement passé entre la ville et Oksana Stogava pour une exposition intitulée « Couleurs des mots » dans le cadre du festival Russenko  |
| 18. | Une convention de mise à disposition de locaux entre la crèche parentale associative « Les petits cailloux » et la ville (décision n° 2012-012)  |
| 19. | Une convention passée entre la mairie et l'association RESF pour l'occupation à titre régulier de la salle 1 et du bureau associatif 1 de la Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative |
| 20. | Une convention passée entre l'association La Croix Rouge Française et la mairie pour l'occupation à titre régulier de la salle 5-6 de la Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative     |
| 21. | Une reconduction du contrat de maintenance de l'autocommutateur de l'Hôtel de Ville passé entre la mairie et la société Résophone  |
| 22. | Un contrat d'entretien de téléphone passé entre la mairie et la société Résophone pour le centre technique municipal Chastenet de Géry   |